

AU QUEBEC

ENTRE GEOGRAPHES ET HISTORIENS FRANCOPHONES.

Une aurore boréale accueillait le 29 septembre 1969, les deux délégués belges, un historien et un géographe, que la correspondance de Bruxelles venait d'un coup d'aile de déposer sur le tarmac de Québec. La chaleur de la réception de leurs hôtes achevait de présager l'heureux aboutissement des conversations importantes prévues pour toute la semaine suivante avec les délégations française et québécoise. Elles devaient donner lieu au communiqué suivant :

Le Comité international d'historiens et de géographes de langue française, composé de Sections nationales ou régionales, s'est constitué officiellement à Québec, le lundi 6 octobre 1969, à l'occasion d'une rencontre belgo-franco-québécoise, réunie depuis le 29 septembre.

Ainsi se trouvent couronnés les efforts entamés depuis 1967 et poursuivis à l'occasion de plusieurs réunions tant en Europe qu'au Québec.

Le Comité international se donne pour objectifs de multiplier les contacts personnels, les échanges d'informations et de documentation de caractère scientifique et pédagogique et, d'une manière générale, de développer la collaboration la plus large entre historiens et géographes de langue française, sur les plans de la recherche et de l'enseignement à tous les niveaux.

Le Bureau chargé de coordonner les activités des Sections nationales ou régionales a désigné Monsieur le professeur Robert André de l'Université Libre de Bruxelles en qualité de président et Monsieur Denis Vaugeois, historien, délégué du Québec, comme secrétaire général.

Les Commissions suivantes ont été formées et leurs responsables nommés.

La Commission de documentation sera présidée par M. R. André, celle de la publication par M. R. Van Santbergen, délégué belge. La Commission de la terminologie a été confiée à M. H. Dorion, professeur à l'Université Laval et celle de l'enseignement aux 1^{er} et 2^e degrés, à M. A. Bonifacio, délégué français. La présidence de la Commission de l'enseignement supérieur sera déterminée ultérieurement.

Un colloque est prévu en octobre 1970 au Québec.

Ainsi, préparé de longue date, mené à bien par la persévérance et l'enthousiasme de nos collègues d'outre-Atlantique, soutenu par l'usage du français, s'opérait dans la plus complète cordialité un pas décisif dans le rapprochement de deux disciplines dont tant de domaines sont proches, complémentaires, encore que justiciables de méthodes souvent différentes. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette contribution au décloisonnement des sciences de l'homme et de son environnement, comme, au nom de la francophonie, s'en réjouissait Monsieur Marcel MASSE, Ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, dans son allocution d'adieu dont il a souhaité nous laisser le texte. Nous y trouvons le témoignage du succès que la foi et l'énergie peuvent apporter à une cause lorsqu'elle paraît juste à ses défenseurs.

Les Français d'Amérique du Nord.

C'est à la fois au titre de ministre des Affaires intergouvernementales et de professeur d'histoire que je suis particulièrement heureux de vous accueillir ce soir.

Le ministère des Affaires intergouvernementales attache beaucoup d'importance à vos travaux. Contribuer à la naissance d'une Association internationale d'historiens et de géographes de langue française est en effet un geste riche de conséquences pour l'avenir de la francophonie. Ne vous appartient-il pas en tant que géographes de situer et de présenter les diverses communautés francophones et en tant qu'historiens de les expliquer. Vos travaux sont en somme indispensables à la définition même de la francophonie.

Nous pouvons envisager que votre association provoquera une prise de conscience qui nous sera salutaire. Non seulement historiens et géographes de langue française apprendront à se mieux connaître, mais ils contribueront aussi à mieux faire connaître leur pays respectif. Il est à espérer en particulier que les programmes d'études des pays concernés traiteront — grâce aux divers échanges à prévoir — avec plus de justesse du monde francophone. Je ne vous étonnerai pas en souhaitant, par exemple, que l'Amérique française soit bien présentée et peut-être même mieux connue.

Dans cette perspective, vous me permettez, je l'espère, de redevenir quelques instants professeur d'histoire et de vous brosser à grands traits un tableau des origines des Français d'Amérique du Nord.

Bien sûr, il faut d'abord mentionner Jacques Cartier, arrivé sur les bords du Saint-Laurent en 1534. Vous le savez, c'est cependant avec Samuel de Champlain — dont nous fêtons l'an prochain le 400^e anniversaire de naissance — que débute réellement la colonisation française sur notre territoire. Il s'est écoulé 75 ans entre Cartier et Champlain, preuve que le territoire découvert intéressait peu la France ou encore que celle-ci avait plus à faire ailleurs, en Europe en particulier.

Les débuts de Québec sont modestes. 28 habitants en 1608. Au même moment, les Anglais — au nombre de 210 — s'installent à

Jamestown, dans l'actuel Etat de la Virginie. La culture du tabac favorise le développement de cette colonie et sa population réalisera de rapides progrès.

En Nouvelle-France, rien de tel. En fait, seules les fourrures attirent vraiment les Européens et encore la traite des fourrures invite-t-elle à la dispersion. Ce sera d'ailleurs la marque de la Nouvelle-France de chercher à prendre les dimensions d'un continent. Pourtant ce continent est immense et pendant 150 ans, soit jusqu'à 1760, les deux systèmes coloniaux — l'un issu de la France, l'autre de l'Angleterre — pourront se développer sans se heurter trop gravement.

Mais le choc final est inévitable.

Dès 1629, un premier affrontement s'était produit. Québec se rendait à des pirates anglais, lesquels, par surcroît, étaient de souche française. La France recouvre pourtant son territoire en 1632. C'est l'occasion d'un nouveau départ. Pendant trois générations l'Anglais se tiendra à distance : il arme plutôt l'Iroquois qui harcèle sans cesse la colonie française. En 1690, l'Anglais se montre et tente même de gagner Québec. La flotte de Phips doit cependant rebrousser chemin. Quelques années plus tard, la guerre de succession d'Espagne permettra enfin à l'Angleterre de commencer le démembrement de la Nouvelle-France. Cette dernière, sans avoir perdu un seul combat en Amérique, laisse aller Terre-Neuve, l'Acadie, la Baie d'Hudson et surtout se voit dans l'obligation de tolérer la présence anglaise dans le centre ouest du continent. La Nouvelle-France se trouve coupée en deux : le Canada au nord, soit la vallée du Saint-Laurent, et la Louisiane au sud.

Pour les Canadiens le traité d'Utrecht de 1713 annonçait le Traité de Paris de 1763.

La guerre de Sept Ans allait permettre l'assaut final. Cette fois les deux systèmes coloniaux — anglais et français — se font face. L'un compte 1.600.000 habitants, l'autre à peine 70.000. Tandis que les Français ont peu émigré — ils n'avaient guère de raisons de le faire — les Anglais ont cherché par milliers refuge dans les colonies. Ils l'ont fait à l'occasion des révolutions de 1648 et de 1688, avec Cromwell et Guillaume d'Orange. Les treize colonies naissent successivement de ces luttes intérieures de l'Angleterre. Il est d'ailleurs significatif de voir se former *treize* colonies anglaises à côté d'une Nouvelle-France.

Malgré tout, ces *treize* colonies procèdent d'une même métropole — elles en sont en quelque sorte la projection en Amérique — et il en est découlé en 1760, un système colonial assez fort pour effacer de l'Amérique la présence française.

Avec 1763, l'Amérique du Nord est donc devenue anglaise. Il n'y aura plus de colonisation française, il n'y a plus de Nouvelle-France. Il reste bien quelque 65.000 colons français : vestige d'une colonisation

française qui a échoué. Ils survivront d'ailleurs dans cette nouvelle colonie acquise pour l'Angleterre, la 14^e — qu'on appellera la colonie de Québec ou la province de Québec.

Tels les Hollandais de New York, eux-mêmes vaincus vers 1660, les Français de Québec auraient pu être assimilés. Pourquoi ont-ils survécu ? On a longtemps parlé du miracle de la survivance. Le rythme d'accroissement de la population canadienne-française est même devenu légendaire. Qu'en est-il exactement ?

Retenons d'abord que ce noyau de population est homogène et contenu dans un territoire, somme toute, assez restreint, soit principalement sur les deux rives du Saint-Laurent entre Québec et Montréal. De plus, cette population est isolée et le restera longtemps. 500 milles de forêt la séparent de New York. Enfin, l'Eglise demeure un lien organique et un lieu de ralliement.

La révolution américaine qui éclate vers 1775 oblige l'Angleterre à des compromis pour ne pas s'aliéner la population de la province de Québec, sa nouvelle colonie. Une suite de concessions amène l'Angleterre à y reconnaître officiellement l'existence d'une population française et catholique.

Au lendemain de 1783, avec la victoire des indépendantistes américains, on se retrouve en présence de deux Amériques, l'une républicaine, les Etats-Unis, et l'autre loyaliste, le futur Canada. Les Canadiens français se retrouvent donc dans cette partie de l'Amérique du Nord qui a choisi de demeurer britannique. Ils y reçoivent d'ailleurs comme premiers compatriotes les loyalistes américains qui préfèrent l'exil à la république. Ces derniers seront plus de 30.000 à gagner l'Amérique britannique du Nord. Ils s'installeront surtout dans les provinces maritimes et dans le Haut Saint-Laurent, future province d'Ontario.

Ces événements des années 1775-1783 sont très importants pour bien comprendre l'histoire de notre pays. La principale façon, sinon la seule pour le Canada de se définir vis-à-vis des Etats-Unis, ce fut longtemps par une fidélité à l'Angleterre : d'où, en particulier, cette reine que nous partageons toujours avec la Grande-Bretagne.

Cependant, dans ce Canada, devenu colonie anglaise en 1763, et qui plus est colonie loyaliste en 1783, un problème fondamental subsistait pour le conquérant. Cette colonie anglaise est peuplée principalement de colons d'origine française. Cette question va devenir pendant plusieurs générations le point névralgique de la politique canadienne.

Cinquante ans après la conquête anglaise, soit vers 1810, les représentants de Londres constatent que l'Amérique britannique du Nord demeure peuplée d'une majorité de Canadiens français. Bien plus, plutôt que de retenir sous un même gouvernement les diverses parties de ses possessions nord-américaines, l'Angleterre les a morce-

lées en plusieurs gouvernements — sans doute pour régner plus facilement... — Ainsi trouve-t-on côte à côte : Terre-Neuve, le Cap Breton, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le Haut-Canada et le Bas-Canada.

Aussi vers 1810, un mouvement contraire s'amorce dans la colonie. Plusieurs Anglais se disent chauds partisans d'une réunion des colonies anglaises, à commencer par le Haut et le Bas-Canada, c'est-à-dire les provinces de l'Ontario et de Québec. Le but est avoué : donner à l'élément anglais par une représentation faussée si nécessaire, une majorité à la Chambre d'Assemblée.

Ce mouvement unioniste triomphera en partie en 1840 avec l'Union du Haut et du Bas-Canada et de fait, en 1867, avec la fédération des quatre principales provinces : le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Le problème n'était pas que national d'ailleurs. Il s'agissait aussi de déterminer les pouvoirs réels des élus du peuple. Ces luttes à la fois politiques et nationales devaient aboutir à la rébellion de 1837-1838 qui, dans le Bas-Canada, c'est-à-dire l'actuelle province de Québec, sera réprimée durement.

A partir de 1840 donc, une majorité est assurée à l'élément anglais, de telle sorte que l'on peut sans crainte accorder la responsabilité ministérielle.

En fait, l'important pour l'élément anglais c'était d'avoir la majorité : d'abord au gouvernement et par la suite dans la population. Voilà d'ailleurs l'essentiel de l'histoire du Canada depuis 1760 : « faire du Canada un pays anglais par le fait comme il l'est de nom ». ¹ Au lendemain de la conquête, la proportion des Canadiens français au Canada est de près de 99 % ; vers 1800 peut-être de 75 % ; vers 1840 — au moment de l'Union des deux Canadas — d'environ 45 % ; à l'époque de la Confédération de 35 %. Actuellement on évalue la proportion des Canadiens français à 28 % et on prévoit que d'ici la fin du siècle elle sera d'environ 20 ou 18 %.

Evidemment cette régression peut inquiéter. Sommes-nous engagés dans la voie de la disparition ? Pour être complet et ramener un peu d'optimisme, il faut dire que la proportion des Canadiens français par rapport à l'ensemble de la population nord-américaine n'a guère changé depuis deux siècles. Par exemple, en 1867, les *Canadiens français du Québec* sont environ 1.000.000 par rapport à 40.000.000 d'anglophones en Amérique du Nord, soit 2,5 %. Aujourd'hui, ils sont environ 5.000.000 pour 200.000.000 soit toujours 2,5 %.

Dans le Québec même, les Canadiens français ont progressé.

1 Pétition des Britanniques de Montréal en faveur de l'Union des deux Canadas (1822).

En 1867, ils étaient environ 75 % et maintenant ils sont un peu plus de 80 %. Donc au Québec, les Canadiens français constituent la majorité et malgré une baisse du taux de natalité ajoutée à une immigration qui favorise l'élément anglophone, leur position demeure assez stable.

C'est par rapport à l'ensemble du Canada que la situation est critique. Comme nous l'avons souligné, ils y sont de plus en plus minoritaires. Si le Québec est un peu plus francophone, il faut en déduire que le reste du Canada l'est un peu moins. Le plus bel exemple serait sans doute le Manitoba. Les Québécois se consolent toutefois en se disant qu'être minoritaires à 45, 30 ou 20 %, dans l'ensemble du Canada, ça change peu de chose. De toute façon, ils se sont tournés de plus en plus résolument vers le Gouvernement du Québec.

Déjà la constitution fédérale de 1867 reconnaît aux gouvernements provinciaux, dont l'Etat du Québec, un certain nombre de pouvoirs qui ont pris de plus en plus d'importance. C'est le cas de l'éducation par exemple. Le Québec est jaloux de ses compétences et entend les exercer non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur. Il entend fixer lui-même l'ensemble de sa politique dans les sphères qui sont de sa juridiction.

Bien entendu, nous sommes entrés dans une ère d'interdépendance : il n'est pas question, pas plus ici qu'ailleurs, de rechercher une forme d'isolement ou de repli sur soi. Bien au contraire, la collectivité québécoise — contrairement d'ailleurs au Canada anglais — se sent différente de toute autre collectivité et se *sait* distincte aussi. Il est inévitable qu'une volonté d'agir s'ensuive. En somme, le peuple québécois désire ni plus ni moins que la possibilité d'agir selon son être propre, selon son génie propre. C'est d'ailleurs la condition de son progrès, de sa réalisation comme peuple, comme collectivité *distincte et autonome*.

Marcel MASSE,
Ministre
des Affaires Intergouvernementales.